

Thème : Le juste équilibre dans le contrat de collaboration

Date : Vendredi 11 septembre 2026 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Clarifier le fonctionnement du contrat de collaboration
- Faciliter la relation Collaborant/collaborateur.trice
- Travailler en préservant son équilibre

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Structurer la relation

- Cadre de fonctionnement
- Partage de représentation
- (Re)Connaissance de l'autre

2. Optimiser la relation

- Clés d'une bonne délégation pour le collaborant
- Clés d'une bonne responsabilisation pour le collab
- Points d'étapes et feedbacks réguliers

3. Être un avocat complet

- Gestion / Relation / Production

4. Progresser en restant dans l'équilibre

- Équilibre dans le Donner / Recevoir
- Équilibre dans le Pro / Perso
- Équilibre dans l'acceptation et le refus

Moyens pédagogiques :

Apports, échanges, exercices à plusieurs

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Didier ROUSSEAU, Coach professionnel

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.